**EN GRÈVE LE 12 SEPTEMBRE**

TOUS ENSEMBLE POUR NOS DROITS ET GARANTIES COLLECTIVES

**Avec le projet de loi travail XXL 2017**

**c’est ouvrir la porte à ●●●**

**●●●** PERMIS DE LICENCIER À TOUT VA!

Désormais votre contrat de travail ne vous protègerait plus, l’employeur aurait la possibilité de se débarrasser de vous si vous n’acceptez pas une modification de votre contrat de travail à la baisse en matière de rémunération par rapport à l’augmentation de votre temps de travail.

Les employeurs pourraient facilement calculer le coût de l’indemnité de licenciement et son amortissement avec l’embauche d’un jeune de qualification égale mais bien moins bien payé que vous. Comme à GM&S aujourd’hui, les grands groupes pourraient désormais organiser les difficultés d’une entreprise dont ils veulent se débarrasser en France pour aller produire ailleurs à moindre coût.

**Avec la loi XXL c’est le dumping social et les licenciements boursiers institutionnalisés!**

**Des milliers d’emplois, particulièrement dans l’industrie, sont menacés.**

**●●● LA PRÉCARITÉ À TOUS LES ÉTAGES**

Un employeur «oublie» de transmettre dans les délais légaux votre contrat de travail en CDD, vous n’aurez plus la possibilité d’obtenir des juges, aux prud’hommes, la requalification du contrat en CDI.

Ce sont des milliers de cas contentieux aujourd’hui! En cas d’accord de branche, les contrats en CDD pourraient être renouvelés jusqu’à cinq ans (normes européennes), les délais de carence entre deux CDD pourraient être remis en cause, favorisant la multiplication de contrats plus courts renouvelés ou pas.

Les CDI de chantier, de mission ou de projet seraient généralisés à toutes les professions, à moindre coût puisque sans versement de la prime de précarité.

C’est la précarisation des emplois qui deviendrait la norme, ce serait alors très vite la disparition de tout emploi stable en CDI.

Déjà 8 jeunes sur 10 sont embauchés aujourd’hui en contrats de plus en plus courts !

**Si le droit du travail reste très protecteur, c’est parce que plus de 90% des actifs sont couverts par des conventions collectives. Demain si ce projet de loi aboutit, ces garanties pourraient disparaitre, au gré de négociations sous pression, soumises au chantage à l’emploi dans chaque entreprise.**

**●●●** DES RECULS IMPORTANTS EN MATIÈRE DE SANTÉ

- Banalisation du travail de nuit dans le commerce,

- Remise en cause de la pénibilité,

- Destruction du CHSCT, cet outil utile pour vous protéger contre les accidents et maladies professionnelles !

Même les travailleurs en situation de handicap ne sont pas à l’abri de règles qui varient d’une entreprise à l’autre...

Salarié kleenex, le temps d’un chantier, vous pourriez être exposés à des risques graves (produits toxiques, postes dangereux, polluants...) en toute impunité pour les entreprises.

Le rétablissement du jour de carence dans la fonction publique en cas d’arrêt maladie va limiter l’accès aux soins pour des raisons financières à des milliers d’entre vous, à l’instar du secteur privé. Il faut au contraire garantir dans le privé comme dans le secteur public une prise en charge sans perte de salaire, dès le premier jour de maladie.

**●●● RETOUR AU FACE À FACE ENTRE EMPLOYEUR ET SALARIÉ ISOLÉ**

La mise en place d’un référendum à la seule initiative de l’employeur, le choix de tenir des négociations avec des salariés sans mandat syndical donc non protégés, isolés, peu ou pas formés à la négociation, remet en place des relations très déséquilibrées.

C’est le pot de fer contre le pot de terre !

Cela aboutirait automatiquement à des reculs énormes en matière de conditions de travail, de rémunération, de droits sociaux...

**●●● UN CODE DU TRAVAIL PAR ENTREPRISE**

Les règles en matière de congés - y compris maternité -, de primes diverses, de 13e mois, pourraient être négociées ou renégociées à la baisse sans aucune garantie d’une entreprise à l’autre.

C’est le retour à la loi de la Jungle et à la mise en concurrence des salariés, particulièrement pour les salariés de petites et moyennes entreprises.

Ces entreprises sont souvent dépendantes de groupes financiers pour qui elles travaillent en sous traitance et c’est sur la baisse de vos conditions de travail et de votre salaire que se concluront les marchés.

**●●●** L’ARNAQUE SUR LES SALAIRES

En remplacement d'une partie des cotisations salariales par une hausse de la CSG, Macron ne fait que prolonger une politique de cadeaux au patronat commencée depuis longtemps. Il prétend ainsi augmenter le pouvoir d'achat des salariés, mais c'est avant tout une arnaque. Car dans un premier temps, les retraités vont voir leurs pensions réduites dès qu'elles dépasseront les 1200 euros et pour les travailleurs, la hausse sera symbolique, puisque au SMIC ils ne toucheront que 20 euros de plus par mois.

En fait cette nouvelle baisse des cotisations salariales ne sera pas un cadeau aux travailleurs, mais une attaque supplémentaire contre le monde du travail. Car ces « charges » salariales, dont se plaignent les patrons, constituent un salaire socialisé. Le montant de ces sommes est regroupé dans une caisse commune qui sert collectivement à l'ensemble des travailleurs pour se loger, se soigner et aussi subvenir aux besoins de leur famille.

Alors, réduire ces cotisations cela veut dire une réduction des fonds de la Sécurité sociale, avec comme perspective à court terme une augmentation de son déficit, qui devra être compensé ensuite ou se traduire par une baisse des prestations.

**●●● IL Y A D’AUTRES SOLUTIONS DE PROGRÈS SOCIAL**

**Avec la CGT, défendons ensemble un code du travail, des conditions de travail, des salaires, une Sécurité sociale, des services publics renforcés et dignes du XXIe siècle.**

**Le 12 septembre partout déposons nos cahiers revendicatifs dans les entreprises, les administrations, les services. Ensemble imposons par la grève et l’action collective l’ouverture de négociations pour un code du travail renforcé et plus protecteur pour toutes et tous.**

**Le 12 septembre rejoignez la CGT, syndiquez-vous, agissez par l’arrêt de travail, participez aux manifestations.**

**Salariés du public, du privé, jeunes, retraités et privés d’emploi,
tous ensemble dans l’action par la grève et la manifestation
le 12 septembre à 10h00, Place de la Liberté à Tours.**

Saint-Avertin, le 31 août 2017 – Ne pas jeter sur la voie publique